

Initiatives ministérielles

nouvelles relations commerciales avec les pays d'Europe de l'Est.

L'aide qu'accordera cette banque spéciale sera cruciale aussi pour inciter les institutions financières privées à investir. C'est grâce à cet effort financier conjugué que les divers pays seront en mesure de se défaire de leur régime centralisateur. Bien que chacun d'eux ait vécu des situations différentes, tous semblent avoir le désir et le besoin de confier la majeure partie de leurs entreprises étatisées au secteur privé. C'est par ce truchement que la banque européenne pourra leur venir en aide.

Je suis fier d'avoir contribué à sa création. Je tiens à remercier tous les députés qui ont collaboré avec moi.

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'avoir l'occasion d'aborder brièvement le projet de loi C-88. Grâce à cette mesure législative, le Canada figurera parmi les nations fondatrices de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

Nous avons appuyé ce projet de loi en deuxième lecture et au comité législatif. D'ailleurs, notre parti a réussi à faire adopter un amendement qui, tous les députés en conviendront, rend le projet de loi plus efficace.

À l'origine, le projet de loi demandait au ministre des Finances, notre représentant au conseil d'administration de la banque, de déposer au Parlement un rapport annuel sur les opérations de la banque. L'amendement précise que ce rapport doit faire état des progrès réalisés par la banque dans les domaines des droits de la personne et du développement durable, deux domaines dont la banque doit tenir compte quand elle consent des prêts.

C'est mon collègue de Parkdale—High Park qui a proposé cet amendement très constructif, je voudrais donc l'en féliciter. Tous les députés s'entendent pour dire que l'amendement améliore grandement la mesure législative.

Mes collègues et moi aurions pu apporter d'autres améliorations au projet de loi, si le gouvernement nous avait donné l'occasion d'examiner la mesure législative plus en profondeur et de convoquer d'autres témoins.

Nous n'avons eu droit qu'à quatre témoins en trois jours. Nous sommes évidemment très reconnaissants à ces témoins d'avoir accepté de comparaître devant le comité malgré le peu de temps qu'ils ont eu pour se préparer. Nous avons entendu des professeurs d'université et un avocat dont la firme possède une vaste expérience de travail dans les pays d'Europe centrale. Naturelle-

ment, nous avons aussi entendu les fonctionnaires du gouvernement fédéral.

Nous aurions aimé entendre ce qu'avaient à dire les porte-parole d'entreprises qui font déjà affaire avec ces pays. Nous voulions leur parler directement afin de découvrir ce qui se passe vraiment dans les pays d'Europe de l'Est. Nous aurions donc aimé convoquer les représentants du Canada-Soviet Business Council et d'autres conseils de gens d'affaires associés à la Pologne, la Hongrie et d'autres pays.

Cela aurait été possible, puisque le gouvernement s'est joint à la banque au mois de mai. Malheureusement, il a attendu sept mois avant de solliciter l'approbation du Parlement, quand il aurait pu le faire immédiatement. Puis, au début du mois de décembre, il nous a dit qu'il devait absolument faire adopter ce projet de loi sur-le-champ. Voilà pourquoi nous n'avons pu convoquer qu'une poignée de témoins. Cela nous montre encore une fois le manque total de contrôle et d'organisation du gouvernement.

Cette nouvelle banque jouera sûrement un rôle extrêmement important parce que les pays d'Europe centrale connaissent de très graves problèmes économiques et sociaux, allant de dettes écrasantes à des difficultés internes de distribution des produits alimentaires. Ils souffrent en réalité des effets de 45 ans d'une planification d'État complètement inefficace et d'un contrôle étatique presque total. La transition entre une économie à planification centralisée et une économie de marché n'est certes pas facile. Si les peuples de ces pays sont prêts à essayer, notre devoir est de les aider.

Ils connaissent déjà des tensions économiques considérables, mais leurs besoins ne sont pas tous d'ordre économique. Ils doivent également s'occuper d'importants aspects techniques, comme la création d'un climat commercial approprié. Ils ont besoin de conseils sur la législation fiscale, sur les contrats commerciaux, sur les investissements étrangers et sur bien d'autres questions.

• (1640)

Cette banque jouera également un rôle de catalyseur en permettant aux gens d'affaires de l'Est et de l'Ouest de se rencontrer et de conclure des marchés. Ce genre d'aide de l'Ouest aux pays d'Europe centrale profitera sûrement au Canada et peut-être même à ma province, l'Île-du-Prince-Édouard.

Je sais, monsieur le Président, que le temps passe. Comme beaucoup d'entre nous ont déjà longuement